



PONEY CLUB DU VAL DE SAONE

Contrat d'inscription pour la saison 2024/2025

Cavalière / Cavalier /

NOM _____

PRENOM _____

DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____

NIVEAU _____

JOUR DE MONTE _____

HORAIRE _____ h _____

ADRESSE _____

TELEPHONES _____

EMAIL _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE - NOM et TELEPHONE _____

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat :

- Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article L. 321-4 du Code du sport, de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l'équitation.
- J'atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l'équitation.
- J'ai été informé que la souscription d'une licence implique la collecte de mes données personnelles par le club et par la FFE pour l'exécution des services dont je bénéficie.
- En souscrivant une licence, j'ai pris connaissance et j'accepte la politique de confidentialité de la FFE accessible à l'adresse www.ffe.com/rgpd et celle du poney club .
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance responsabilité civile et individuelle accident offertes par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur ma page cavalier depuis le site www.ffe.com et sur equi.generalif.fr.
- Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées.

1. **Inscription** L'inscription est valable pour la saison 2024 / 2025.
2. **Tarifs** Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier. Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée sur demande.
3. **Licence FFE et assurances** Le club est adhérent de la FFE et à ce titre propose à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant.
4. **Règlement Intérieur** Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à l'exclusion.
5. **Protection des données personnelles** L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc. Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission. Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement.
6. **Droit à l'image** Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club.
7. **Modalités de remboursement** Lorsque le cavalier s'inscrit pour un forfait, une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l'établissement. Toute prestation payée à l'avance permet de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement de durée. **Elle n'est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :** - **Souscription au contrat annulation.** La souscription facultative à l'assurance annulation permet de mettre un terme au présent contrat selon les conditions précisées lors de la souscription.
 - **Date et signature** (précédée de la mention lu et approuvé) :
 - **CONTRAT ANNULATION DE FORFAIT :**
 OUI NON

Si je refus de souscrire au contrat annulation, je renonce à toute demande de remboursement pour quelque raison que ce soit (maladie, accident, etc...)